

Acheteur : GROUPE LEUBA SA
1020 Renens VD

Vendeur :

Référence : 209522
Nom : PROMERKA SA
Adresse : Chemin de Coussons 23
1032 Romanel-sur-Lausanne

Non assujetti

Assujetti - TVA n°: 1234567
Contre remise d'une facture pour le vendeur assujetti

Véhicule :

Marque / type : BMW X3 20D
Couleur : GRIS
Kilométrage exact : 145000
N° de châssis : WBAWY310200F04293
Homologation : 1XF132
Accessoires

N° interne : 0
1^{re} mise en circ. : 17.07.2013
Dernière expertise : 17.07.2013
Matricule : 557270460
N° de plaque VD 497007

Prix d'achat :

CHF 15'000.00

Paiement selon décompte ci-dessous :

+ Cession du dépôt de garantie :

CHF

- Dépôt de garantie :

CHF

- 1^{re} mensualité (leasing auprès de) :

CHF

- Frais d'immatriculation :

CHF

- Solde dû à une autre banque, etc...:

CHF

- Factures :

CHF

- Divers :

CHF

Total des déductions :

./. CHF

Total à payer par l'acheteur :

CHF 15'000.00

Observations :

CONCERNE CONTRAT N° 146754 Rentas SA

reçu le 01.11.19
Raiffeisen

1. Le Vendeur garantit qu'il est le seul et unique propriétaire du véhicule objet du présent contrat et qu'il n'existe plus aucune valeur de rachat au cas où l'achat du véhicule a été financé par un leasing.
2. Le Vendeur garantit qu'il n'existe pas, sur le véhicule objet du présent contrat, de pactes de réserve de propriété de quelque sorte que ce soit, ni d'autres droits de tiers.
3. Le Vendeur garantit que le véhicule n'a jamais été accidenté et qu'il est en parfait état de fonctionnement.

Lieu et date : Renens VD, le 11.10.2019

L'Acheteur :

La Direction :

Le Vendeur :

Comptabilisé le 30 NOV. 2019

4. Le Vendeur garantit que le kilométrage du véhicule indiqué ci-dessus est rigoureusement exact.
5. Par la signature du présent contrat, le Vendeur cède à l'Acheteur tous ses droits sur le véhicule et reconnaît l'exactitude des indications ci-dessus.
6. Le prix d'achat est fixé sur la base de l'état constaté du véhicule évalué ce jour. L'Acheteur est cependant en droit de réduire le prix d'achat en cas de déterioration de l'état du véhicule. Dans cette hypothèse et en cas de désaccord entre l'Acheteur et le Vendeur, l'Acheteur n'est plus tenu à l'achat.
7. La validité du présent contrat est conditionnée à son acceptation par la direction de l'Acheteur dans les 15 jours dès sa signature par chacune des parties. Toute prétention en dommages-intérêts du fait d'un refus de la direction de l'Acheteur est expressément exclue.
8. Sous réserve de dispositions légales impératives, le forum pour tous les litiges découlant du présent contrat se trouve au siège social de l'Acheteur. L'Acheteur est en droit de poursuivre le Vendeur également au lieu du domicile, respectivement du siège social de ce dernier.
9. Le présent contrat est régi exclusivement par le droit matériel suisse.
10. Les modifications ou compléments du présent contrat ne sont valables que s'ils respectent la forme écrite.

Lieu et date : Renens VD, le 11.10.2019

L'Acheteur :

La Direction :

Le Vendeur :